

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE


Avis public est donné par le soussigné, que le conseil de la MRC de L'Érable, lors de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2026, a adopté le Règlement numéro 387 modifiant le règlement numéro 204 constituant le comité consultatif agricole du territoire de la MRC de L'Érable.

Ce règlement a notamment pour objet mieux encadrer le mandat, les tâches et le fonctionnement du comité consultatif agricole et de mieux harmoniser le règlement avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance en consultant le site Internet de la MRC de L'Érable au lien suivant :

[www.erable.ca/sites/all/files/documents/reglement\\_387\\_modifiant\\_le\\_reglement\\_204\\_version\\_administrative.pdf](http://www.erable.ca/sites/all/files/documents/reglement_387_modifiant_le_reglement_204_version_administrative.pdf)

Donné à Plessisville, le 25 mai 2026.



---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Raphaël Teyssier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de L'Érable, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de la MRC de L'Érable et au panneau d'affichage du centre administratif en date du 25 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 mai 2026.



---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier